

10 mars 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

En 2022, l'État et la Région mobilisent des moyens supplémentaires pour l'emploi et la formation au travers du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC)

La ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, Elisabeth BORNE, avec Carine SEILER, Haut-commissaire aux compétences, Fabien SUDRY, préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, Marie-Guite DUFAY, présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté, ainsi qu'Olivier GRIMAITRE et Bernard GAULIER, vice-présidents du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle de Bourgogne-Franche-Comté, ont signé, ce jeudi 10 mars 2022, au GRETA 21 site de Domois, un nouvel avenant au Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC).

Cet avenant renforce le partenariat entre l'État et la Région pour enrayer les tensions de recrutement réapparues dans certains secteurs économiques avec la reprise, mais aussi accompagner les personnes les plus éloignées de l'emploi, dont les chômeurs de longue durée.

Un budget de 1,64 milliard d'euros est prévu pour 2022 au niveau national. En Bourgogne-Franche-Comté, la mobilisation s'élève à 83,367M€ pour la Région et 80,778 M€ pour l'État. *En annexe le financement du PRIC de 2019 à 2023.*

En 2021, les engagements réciproques État-Région sur le PRIC, en lien avec Pôle emploi, ont permis de déployer des actions majeures et innovantes en Bourgogne-Franche-Comté (*cf : annexe - les quatre chiffres clés du PRIC BFC*)

→ *Afin d'adapter les formations aux besoins des publics les plus vulnérables :*

- Avec la mise en place du nouveau DAQ 2.0 (dispositif amont de la qualification) rénové, avec un accompagnement individuel encore plus fort des stagiaires, une sécurisation des parcours et un lien renforcé avec les entreprises du territoire ;
- Le financement individuel d'actions de formations supérieures sur les secteurs prioritaires « en tension » via un abondement du Compte Personnel de Formation (CPF), en ciblant notamment les jeunes décrocheurs en lien avec les Universités de la région ;

→ *Afin d'adapter les formations aux besoins des entreprises et secteurs qui recrutent :*

- La mise en place d'une expérimentation unique dans le secteur des services à la personne, avec la conception de formations par modules pour mieux satisfaire les besoins de ce secteur, l'achat en groupement avec les OPCO, et avec la constitution de huit plateformes sur chaque département pour une offre adaptée aux territoires ;
- Le déploiement de places supplémentaires de formation dans les secteurs et métiers en tension ;
- La refonte du Fonds Régional d'Appui à la Professionnalisation (FRAP) pour répondre aux besoins spécifiques de compétences d'entreprises, non couvertes par le programme régional de formations.

→ *Afin de soutenir des projets innovants adaptés aux besoins des territoires :*

- Le financement de projets innovants « d'initiatives territoriales » pour accompagner la reprise, et des actions de sécurisation des parcours (réflexions partenariales pour sécuriser les périodes entre emploi et formation, pour aider à la mobilité, pour accompagner les publics...).

Un Pacte régional enrichi de nouvelles actions 2022/2023 : Plan de compétences « Métiers en tension »

Les engagements réciproques État-Région suivants sont pris :

- Mettre en place en 2022, 2 085 parcours de formation supplémentaires,
- Faciliter l'accès des demandeurs de longue durée aux formations, en sécurisant les parcours, en les adaptant aux besoins de ces publics, en permettant l'acquisition des savoirs fondamentaux et des savoirs-être, en renforçant le lien avec les entreprises et les métiers en tension ;
 - *Accompagnement renforcé des stagiaires du DAQ à l'issue de la formation et renforcement de l'immersion en entreprise*
 - *Création de parcours de formation sécurisés pour des demandeurs d'emploi longue durée dans le secteur de l'intérim.*
- Expérimenter de nouvelles actions pour répondre aux difficultés de recrutement, notamment par le déploiement de parcours de formation intégrés et sécurisés, avec phase finale en emploi, et par la mise en place de solutions partenariales, territorialisées, et adaptées pour lever les freins à l'entrée en formation des publics ;
 - *Mise en place d'un LAB « métiers en tension » par Pôle emploi en lien avec l'État et la Région*
 - *Réflexion sur un nouvel appel à projet « initiatives territoriales », thématisé par exemple sur la mobilité*
- Piloter, suivre et évaluer les actions mises en œuvre dans ce cadre.

En contrepartie de cet engagement des partenaires sur 2022, l'avenant prévoit la prolongation du PRIC d'une année supplémentaire, pour 2023.

Les actions de formation à destination des demandeurs d'emplois, déployées en Bourgogne-Franche-Comté sont accessibles sur le site : [**« J'ai ma place » : Ma formation pour un emploi**](#)

Annexe :

Le financement du PRIC Bourgogne-Franche-Comté 2019-2023

CONTACTS PRESSE

Préfecture de Région :

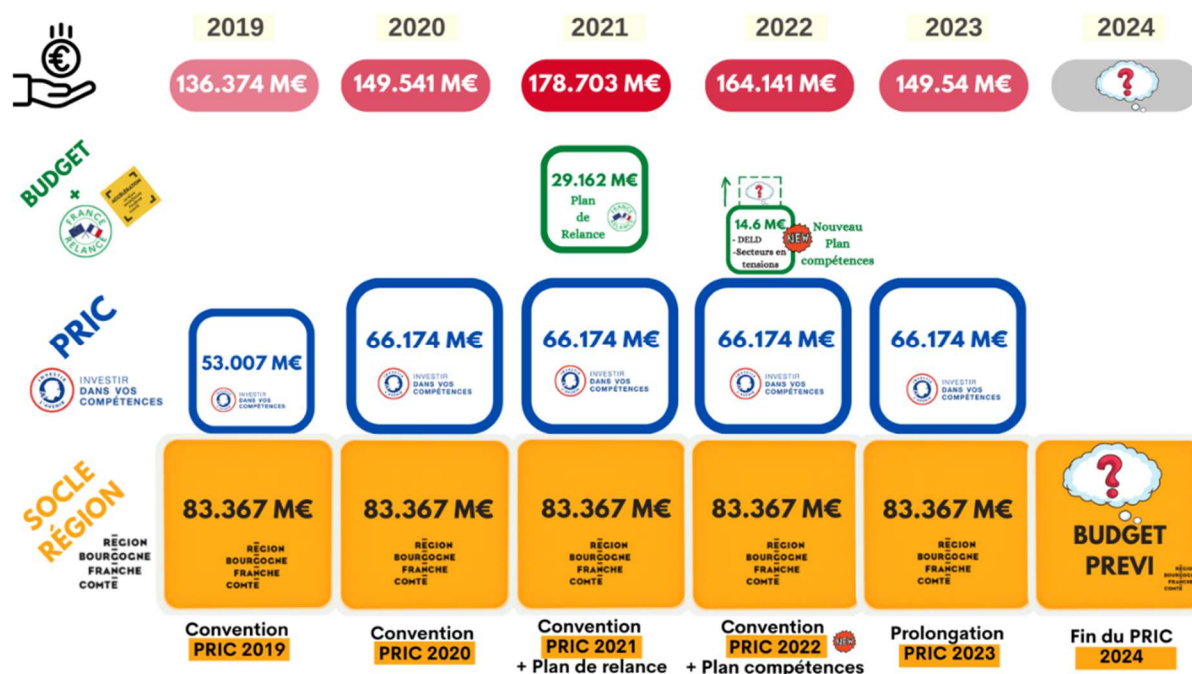
Cécile Hermier – cecile.hermier@cote-dor.gouv.fr – tél 03 80 44 64 05

Région Bourgogne-Franche-Comté :

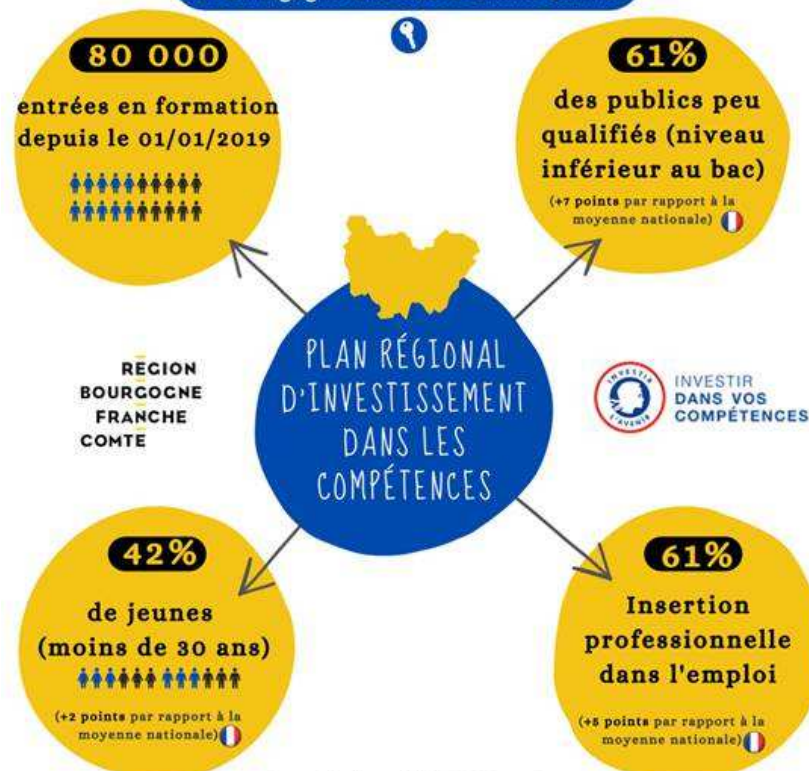
Marie Souverbie – marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr – tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr – tél 03 81 61 61 08

Le financement du PRIC Bourgogne-Franche-Comté 2019-2023



4 chiffres clés pour décrire le PRIC de Bourgogne-Franche-Comté



Source : Bilan intermédiaire du PRIC novembre 2021 (données compilées : Région / DARES / Pôle Emploi)